



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-39

Ottawa, le 30 mars 2006

### Appel aux observations sur l'ajout proposé de Phoenix InfoNews Channel aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique

1. Le Conseil a reçu en date du 23 février 2006 une demande de Communications Rogers Câble inc. (Rogers) en vue d'ajouter Phoenix InfoNews Channel, un service non canadien en langue tierce aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique (les listes numériques). Rogers décrit ce service comme suit : [traduction]

Phoenix InfoNews Channel est un service créneau basé à Hong Kong qui diffuse une programmation axée sur l'information, 24 heures sur 24. La programmation en mandarin présente des émissions de nouvelles et d'information sur les événements mondiaux ainsi que des émissions d'affaires publiques et d'actualités financières. Les émissions offertes par ce service appartiennent aux catégories suivantes : nouvelles, analyse et interprétation, documentaire de longue durée, reportages et actualités, information, éducation, sports, divertissement et loisirs. Environ 85 % de la grille horaire est consacrée à des émissions de type nouvelles, analyse et interprétation.

2. Dans *Améliorer la diversité des services de télévision en langues tierces – Approche révisée à l'égard de l'évaluation des demandes d'ajout de services non canadiens de télévision en langues tierces aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique*, avis public de radiodiffusion CRTC 2004-96, 16 décembre 2004 (l'avis public 2004-96), le Conseil a révisé son approche à l'égard de l'évaluation des demandes en vue d'ajouter des services non canadiens de télévision en langues tierces aux listes numériques et il a précisé les renseignements que devaient déposer les parrains canadiens à l'appui de leurs demandes.
3. Dans l'avis public 2004-96, le Conseil déclare qu'en principe, toutes les demandes d'ajout aux listes numériques d'un service non canadien d'intérêt général en langues tierces seront dorénavant approuvées, pourvu de respecter, le cas échéant, les nouvelles exigences en matière de distribution et d'assemblage décrites dans ce même avis<sup>1</sup>. Dans

---

<sup>1</sup> Les exigences actuelles sont énoncées dans *Exigences relatives à la distribution et à l'assemblage pour les titulaires de classe 1 et de classe 2*, avis public de radiodiffusion CRTC 2005-119, 14 décembre 2005, et dans *Exigences relatives à l'assemblage pour les entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD)*, avis public de radiodiffusion CRTC 2005-120, 14 décembre 2005.

le cas des services non canadiens en langues tierces avec une programmation ciblée, ou services de créneau, le Conseil déclare qu'il continuera à procéder au cas par cas pour déterminer si le service fait concurrence en tout ou en partie à des services canadiens.

4. Le Conseil précise également dans l'avis public 2004-96 qu'en appliquant à ces services non canadiens le test de concurrence, il ne tiendra pas compte des services de catégorie 2 à caractère ethnique non encore exploités, à moins que le service de catégorie 2 en question puisse démontrer, preuves à l'appui, que le lancement est imminent. Ces preuves peuvent être des ententes de distribution ou des négociations en cours, des ententes ou des négociations avec des fournisseurs de programmation non canadiens ou l'achat de droits auprès de fournisseurs de contenu canadien.
5. Finalement le Conseil déclare dans ce même avis que, lors de l'évaluation d'un service créneau, il peut arriver qu'au lieu de refuser l'autorisation, le Conseil soit prêt à envisager des conditions de distribution semblables à celles qui s'appliquent aux services en langues tierces d'intérêt général.

### **Appel d'observations**

6. Le Conseil invite le public à se prononcer sur la demande de Rogers en vue d'ajouter Phoenix InfoNews Channel aux listes numériques. Les parties qui désirent commenter la demande doivent également faire parvenir une copie conforme de leurs observations au parrain canadien, Rogers, à l'adresse suivante :

Communications Rogers Câble inc.  
9<sup>ième</sup> étage, 333, rue Bloor Est  
Toronto (Ontario)  
M4W 1G9  
Courriel : [cable.regulatory@rci.rogers.com](mailto:cable.regulatory@rci.rogers.com)  
Télécopieur : (416) 935-4875

7. Les preuves d'envoi des observations à Rogers doivent aussi être jointes aux observations originales déposées au Conseil.
8. Les observations sur la demande de Rogers doivent parvenir au Conseil au plus tard le **1<sup>er</sup> mai 2006**. Une copie des observations doit avoir été reçue par Rogers au plus tard à cette date.
9. Rogers peut déposer une réplique écrite à toute observation reçue à l'égard de sa demande. Cette réplique doit être déposée auprès du Conseil au plus tard le **15 mai 2006** et une copie signifiée dans chaque cas à l'auteur de l'observation.
10. Le Conseil n'accusera pas officiellement réception des observations. Il en tiendra toutefois pleinement compte et il les versera au dossier public de la présente instance, à la condition que la procédure de dépôt ci-dessous ait été suivie.

### **Procédure de dépôt d'observations**

11. Les parties intéressées peuvent soumettre leurs observations au Secrétaire général du Conseil :
- **en remplissant le**  
formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion

OU

  - **par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

OU

  - **par télécopieur au numéro**  
(819) 994-0218
12. Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.
13. Veuillez numéroter chaque paragraphe de votre mémoire. Veuillez aussi inscrire la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** après le dernier paragraphe. Cela permettra au Conseil de vérifier que le document n'ait pas été endommagé lors de la transmission.

#### **Avis important**

14. Veuillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.
15. Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.
16. Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

17. Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site internet du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs observations.

**Examen des observations du public et des documents connexes aux bureaux suivants du Conseil pendant les heures normales d'affaires**

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière  
1, Promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél. : (819) 997-2429 - ATS : 994-0423  
Télécopieur : (819) 994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse  
Bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél. : (902) 426-7997 - ATS : 426-6997  
Télécopieur : (902) 426-2721

205, avenue Viger ouest

Suite 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair est

Bureau 624  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : (416) 952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage  
Bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : (204) 983-6306 - ATS : 983-8274  
Télécopieur : (204) 983-6317

Cornwall Professional Building

2125, 11<sup>e</sup> Avenue  
Pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : (306) 780-3422

10405, avenue Jasper  
Bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : (604) 666-2111 - ATS : 666-0778  
Télécopieur : (604) 666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*